

SCASSI CONSEIL
BÂT AGORA 1
209 RUE JEAN BART
31670 LABEGE
RCS 481 204 691

Est déclaré conforme au référentiel d'exigences publié par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) - "Prestataires d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information" (PASSI) V2.0 du 14 février 2013" annexe du Règlement Général de Sécurité (RGS) institué par :

Is declared compliant with the requirements document published by Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) - "Information Systems Security Audit Provider" (PASSI) V2.0 of 14th February 2013 appendice of Règlement Général de Sécurité (RGS) and in accordance with the following French regulations :

- Ordonnance N°2005-1516 du 8 décembre 2015 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- Décret N°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives,
- Arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du Référentiel Général de Sécurité et précisant les modalités de mise en oeuvre de la procédure de validation des certificats électroniques.

Le Prestataire réalise les activités suivantes conformément aux exigences du référentiel PASSI V2.0 et du règlement de qualification RC Q044 V3.1.

The Provider performs the following services in compliance with the "PASSI" requirements V2.0 and qualification rules RC Q044 V3.1:

- **Audit Organisationnel et Physique/Auditing Processes and physical security**
- **Audit de Configuration/Auditing systems configuration**
- **Audit d'Architecture/Auditing systems architecture**
- **Audit de Code Source/Auditing code**
- **Audit d'Intrusion/Penetration testing**

Site/Location : Bât Agora 1 - 209 rue Jean Bart 31670 LABEGE

La portée acquise par le prestataire, en terme d'activité d'audit est liée aux auditeurs employés. La liste des auditeurs dont la compétence a été vérifiée fait partie intégrante du présent certificat. Elle est tenue à jour par LSTI et transmise seulement au prestataire. La portée peut ainsi varier. Il appartient aux entités souhaitant faire appel au prestataire de vérifier la validité des attestations de compétences individuelles auprès du prestataire ou de LSTI.

Provider conformity is based upon its auditors competencies. List of competent auditors is part of the present certificate. This list is maintained by LSTI and sent only to the provider. The list of qualified services may change. Organization that wants to use a PASSI service shall check the validity of individuals from the provider or from LSTI.

Armelle TROTIN
Présidente



La présente attestation est valable trois années à compter de sa date d'émission.
Elle est renouvelée tous les trois ans après une évaluation de surveillance à 18 mois et une évaluation de renouvellement.